COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Ariane Wachthausen, Rémy Darmon, Elisabeth Caux, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Caroline Danhiez- Caillot, Eric Lucas

Absents excusés représentés :

Frédéric Henriot (arrivée à 21h32) Pouvoir à Eliane Sauteron

Pierre Bertiaux (arrivée à 20h58) Pouvoir à Mireille Delafaix

Elisabeth Delamoye Pouvoir à David Ros

Marie-Pierre Digard (arrivée 20h51) Pouvoir à Didier Missenard

Kaouthar Benameur Pouvoir à Martine Charvin

Laurent Remy Pouvoir à Christophe Le Forestier

Patrick Villette Pouvoir à Eric Lucas

Pierrick Courilleau Pouvoir à Louis Leroy

Absents: //

Nombre de conseillers en exercice: 33

Nombre de présents à 20h30 : 25

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Rémi Darmon est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

2023-112 - ANIMATION DE LA CITE - INSTALLATION D'UNE BORNE DE LA VOIE DE LA 2E DB A ORSAY

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Vie et Animation de la Cité en date du 11 décembre 2023,

Vu le projet « voie de la 2ème DB » proposé par les Associations d'anciens combattants d'Orsay,

Considérant le souhait de la Commune d'Orsay d'honorer la mémoire de la 2ème Division Blindée du Général LECLERC,

Considérant que la 2ème Division Blindée a débarquée sur le sol français en août 1944 pour libérer la France.

Considérant que la 2^{ème} Division Blindée a libérée chacune des communes sur son parcours, la « voie de la 2e DB », dont Orsay faisait partie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise l'acquisition d'une borne Koufra pour un montant de 2 000 € net, et de panneaux pédagogiques qui seront installés sur le site devant le cimetière d'Orsay, place du 8 mai 1945.
- Autorise l'acquisition du panneau pédagogique « générique » offert par la Fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque. Les frais de déplacements restent à charge de la commune.
- Autorise l'acquisition du panneau pédagogique « spécifique ». Les frais du matériel, de l'impression et du transport restent à la charge de la commune.
- Autorise le Maire à faire des demandes de subventions liées à cette installation.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le 22 DEC 2023 et de la publication le 2 2 DEC. 2023

David ROS

Sénateur-Maire d'Orsay

Conseiller départemental de l'Essonne

201 524 Berger-Levrault (1309)